**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Appel à la sécurité sanitaire et aux droits des travailleuses et travailleurs des industries à forte intensité de main d’œuvre face à la pandémie COVID-19**

**POLICY BRIEF**

**Entreprises et droits humains :**

**La Tunisie doit se saisir pleinement des instruments internationaux**

**20 mars 2020**

Au vu des circonstances exceptionnelles qui touchent l’ensemble de la planète, dues à la menace grave et imminente que représente la « pandémie COVID19 » pour la santé et la vie humaines, et sur la base des diverses mesures de prévention prônées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et adoptées par de nombreux pays pour en endiguer la propagation (procédures visant à réduire les contacts humains, mesures de mise en quarantaine ou de confinement, etc),.. Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES) et Avocats Sans Frontières (ASF) expriment leurs profondes préoccupations quant au maintien de l’activité dans les industries à forte intensité de main-d'œuvre, notamment le secteur du textile.

Les conditions-mêmes du processus de production rendent les travailleuses et travailleurs du secteur particulièrement vulnérables au risque de contamination. Tout en saluant la décision de certains fabricants d’interrompre leurs activités pendant quinze jours, les organisations signataires notent à regret la poursuite du travail dans de trop nombreuses usines textiles, dans le mépris le plus total des mesures de prévention susmentionnées.

Ceci contribue à accroître les sentiments d’anxiété et de détresse des travailleuses et travailleurs, dont la situation économique est déjà extrêmement précaire. Ces personnes ne peuvent se permettre de s’auto-isoler par crainte de perdre leur travail, ainsi leur principale ressource de survie.

Par conséquent, les organisations signataires en appellent au devoir de vigilance et de responsabilité des parties prenantes, notamment les industriels du secteur, pour faire face à cette pandémie dans le respect la protection de la santé des travailleuses et travailleurs.

C’est dans cet esprit que les organisations signataires invitent :

 Tous les **propriétaires d'usines** à :

* Consulter les décideurs institutionnels en vue de décider la suspension immédiate des activités de production et l’octroi de congés exceptionnels aux salariées ;
* Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le paiement des salaires des travailleuses et travailleurs sans délai, et leur fournir un accompagnement approprié en cas de contamination.

Toutes les **entreprises multinationales** donneuses d’ordre du secteur textile à :

* Différer la réception de leurs commandes en provenance des pays producteurs
* Prendre en compte les circonstances exceptionnelles que traversent la Tunisie et le monde entier en suspendant toutes les mesures de pénalité normalement prévues en cas de retard dans les délais de livraison.

**Les industriels impliquées dans la production des matériaux nécessaires à la lutte contre la pandémie** à :

* Prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les risques de contamination dans le strict respect des normes sanitaires imposées par les autorités (stérilisation, mesures de distanciation sociale appliquées au travail et dans les transports, etc.).

Dans cette période difficile, nous comptons sur la prise en compte des craintes légitimes des travailleuses et travailleurs du secteur textile pour leur santé et les risques de contaminations. Nous en appelons à la responsabilité collective pour faire face, en solidarité, à cette pandémie et ses graves répercussions.

**POLICY BRIEF**

**Entreprises et droits humains :**

**La Tunisie doit se saisir pleinement des instruments internationaux**

**Contacts presse**



**ASF Tunisie**

Zeineb Mrouki

zmrouki@asf.be

**Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux**

Romdhane ben Amor

romdhane@ftdes.net